

PLAN LOCAL D'URBANISME DE FREYMING-MERLEBACH



PLAN DE DÉVELOPPEMENT URBAIN Freyming Echelle : 1/2000^e

LE D.P.U. EST INSTITUE SUR TOUTES LES ZONES U ET AU PAR D.C.M. DU 08/09/2014

-APPROBATION : 05 novembre 1982

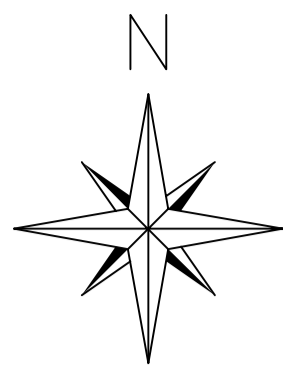
-APPROBATION DE LA DERNIERE
REVISION PAR D.C.M. DU 02 mars 2009

- MIS A JOUR PAR ARRETE EN DATE
DU 08 septembre 2014

-APPROBATION DE LA REVISION
SIMPLIFIEE PAR D.C.M. EN DATE DU
08 septembre 2014

A4 Atelier d'Architecture et d'Urbanisme
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.
8, rue du Chanoiné Collin - 57000 Metz
Tél : 03 87 76 92 32 - Fax : 03 87 74 92 31
E-mail : nvc@atelier-a4.fr
CESTE S.A. - Conseils, études et suivis technico-économiques
Denis WILLEMIN ingénieur
Espace Bureau - Zone du Val Estrommeille Sud - Rue du Grand Pré
57140 Norroy-le-Veneur - Tél : 03 87 76 78 39 - Fax : 03 87 76 71 41
E-mail : contact@ceste.fr

4a



Secteur Ud1 Cité Ste-Fontaine:
les extensions ne sont pas
limitées en profondeur

LEGENDE

- Limite du ban communal
- Limite de zone du P.L.U.
- - - Limite de secteur du P.L.U.
- Périmètre de protection de Monument Historique
- Zone d'affaissements miniers du "Sillon profond"
- Zone inondable du P.P.R.N. (voir pièce n°14)
- Espace boisé classé
- Terrain cultivé à protéger en zone urbaine
- Emplacement réservé
- Zone de bruit des infrastructures de transports terrestres affectées par le bruit
- Recul minimal des constructions par rapport aux voies ouvertes à la circulation publique
- Ligne de retrait et d'implantation obligatoire des extensions latérales
- Recul minimum des constructions par rapport aux espaces boisés classés

